

SOUTIEN AUX MEDIAS POUR LA DIFFUSION DE CONTENUS EN FAVEUR DE LA CITOYENNETE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN HAÏTI

Règlement

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a reçu un financement de la **Délégation de l'Union européenne en Haïti** pour améliorer l'implication citoyenne de la jeunesse haïtienne en faveur d'une croissance inclusive, durable et résiliente aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Avec le concours de la Représentation de l'OIF dans la Caraïbe et en Amérique, il se propose donc de mettre en œuvre un projet intitulé «Objectif 2030 : appui pour la participation et l'action de la jeunesse haïtienne en faveur de l'environnement et du développement durable ».

1. Objectif de l'appel à proposition

L'objectif de cet appel à proposition est d'apporter un soutien financier à des médias haïtiens qui diffusent ou envisagent de diffuser des contenus d'éducation populaire en faveur de la citoyenneté, de l'environnement et du développement durable, à destination prioritairement des jeunes et de leurs organisations, au niveau national. Les médias retenus devront organiser des campagnes de communication dans les thématiques concernées permettant de valoriser entre autres les avancées impulsées par les jeunes, notamment les entreprises durables à succès, les parcours exemplaires et les expériences de grande qualité.

2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le média requérant devra remplir les conditions suivantes :

- Disposer de son siège social et sa direction en Haïti ;
- Remplir les conditions prévues par la législation en vigueur relatives à la reconnaissance juridique ;
- disposer d'au moins trois années d'existence légale ;
- Avoir une bonne assise nationale, prouver une audience suffisante auprès des jeunes ;
- Produire et diffuser des contenus portant sur l'environnement et le développement durable
- Etre un média indépendant
 - a. Avoir la majorité de son capital détenue par des personnes physiques ou morales dont l'activité principale se situe dans les médias ;
 - b. Mettre en œuvre les moyens nécessaires permettant d'assurer l'indépendance éditoriale des rédactions dans le respect de la *Charte de Munich des droits et des devoirs des journalistes et du Code de déontologie des médias haïtiens*.

3. Utilisation de la subvention

Le financement vise à soutenir le développement de contenus

- Des projets éditoriaux permettant de créer ou de renforcer de nouvelles rubriques, enrichir une thématique spécifique, développer de nouveaux formats (vidéo, audio, podcast, documentaires, Mooc, etc.);
- Des développements techniques destinés à améliorer la présentation et les fonctionnalités d'un site web, l'acquisition et la gestion d'abonnés, la communication avec les lecteurs ou auditeurs, etc. ;
- Des projets commerciaux permettant d'augmenter l'audience des publications et d'en assurer sa viabilité économique ;

4. Documents à fournir

- Les autorisations légales d'existence ;
- Les deux derniers bilans financiers ;
- Les statuts et le règlement intérieur de l'organisation ;
- Des exemples de contenus ou d'émissions en lien avec la citoyenneté, l'environnement et/ou le développement durable ;

Formulaire de candidature

Présentation du média

- Nom du média ou de la structure
- Forme juridique (SAS, association, etc.)
- Date de création
- Représentant légal
- Personne à contacter en charge du projet (si différente)
- Présentation synthétique de votre structure / média (800 signes)
- Qui sont vos principaux actionnaires (entreprise) ou principaux financeurs (association) ?
Quel est le principal modèle économique de votre média (abonnement, publicité, etc.) ?
- Nombre de salariés
- Votre structure emploie-t-elle régulièrement des journalistes pigistes? Si oui quel est la proportion pigistes/permanents ?
- Votre structure emploie-t-elle régulièrement des jeunes journalistes ? Si oui quel est la proportion jeunes journalistes/journalistes
- Chiffre d'affaires (ou équivalent)
En 2021 / En 2022
- Résultat net
- En 2021 / En 2022
- Site Web
- Dans le cas d'une association, sources de revenus (dons, subventions, activités commerciales)
- Document d'enregistrement au ministère du Commerce et patente /ou attestation des affaires sociales et du travail pour les radios communautaires)

Présentation de l'initiative

- Titre du projet
- Description synthétique du projet
- Contexte, enjeux et besoins identifiés
- Activités prévues (qui seront réalisées grâce au financement)
- Résultats attendus
- Budget détaillé par rubrique : équipements, ressources humaines et indemnités, frais de déplacements, logistique (réunions, etc.), frais divers.
- Contribution du média au financement du projet
- Plan et calendrier d'utilisation du financement (besoins financiers estimés, revenus escomptés, bénéfices attendus, moyens techniques et humains nécessaires...)
- En quoi votre projet répond aux critères du présent appel à projet
- Avez-vous obtenu ou sollicité d'autres subventions publiques ou privées pour ce projet ?
- Les candidats ont également la possibilité de joindre au formulaire en ligne une présentation de 10 pages maximum (format PowerPoint ou autre), qui permettra d'illustrer le projet, les éléments budgétaires et sa faisabilité de manière claire.
- Comment allez-vous mesurer l'efficacité de votre projet ? Quels sont les indicateurs clés de performance à évaluer à la fin du projet ?